

# DÉLIBÉRATIONS

N° 2024/048/5.7

Feuillet n°060



Communauté de Communes  
Terrassonnais  
Haut Périgord Noir

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT  
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir  
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-quatre, le 3 juin, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 27 mai 2024

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	40
Votants :	47
Pour :	47
Contre :	0
Abstention :	0

#### PRÉSENTS :

**Titulaires** : Didier CLERJOUX, Josiane LEVISKI, Jean-Marie CHANQUOI, Patrick GAGNEPAIN, Stéphane ROUDIER, Gaston GRAND, Élodie REBEYROL, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Marie-Claire ADOUX, Edmond Claude DELPY, Claude TURBANT, Mattia TRENTEMONT, Bernard BEAUDRY, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Fabien JAUBERT, Claudine LIARSOU, Maud MANIERE, Stéphanie PORTE, Caroline VIEIRA, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

**Suppléant** : Dominique DURUY représentée par Gilles COZANET, Sylviane GRANDCHAMP représentée par Christian ROULLAND, Jean-Michel LAGORSE représenté par Jean-Marie CHAMPAGNE, Annie DELAGE représentée par Daniel DEVAUX, Jacques MIGNOT représenté par Maurice DUBREUIL, Patrick DELAUGEAS représenté par Patrick BONIN.

**Excusés** : Bertrand CAGNIART donne pouvoir à Claude SAUTIER, Lionel ARMAGHANIAN, Gérard MERCIER, Bernadette MERLIN donne pouvoir à Laurent PELLERIN, Patricia FLAGEAT, Jean-Louis PUJOLS donne pouvoir à Élodie REBEYROL, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET donne pouvoir à Stéphane ROUDIER, Michel MEYNARD donne pouvoir à Daniel BARIL, Bernard DURAND donne pouvoir à Dominique DURAND, Jean-Michel LAGORCE, Régine ANGLARD, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Roger LAROUQUIE, Jean-Yves VERGNE.

**SECRETARIRE** : Mme Josiane LEVISKI.

#### OBJET : Intérêt communautaire de la compétence Aménagement de l'espace

L'exercice de certaines compétences par les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre est subordonné à la reconnaissance et à la définition de leur intérêt communautaire.

Ainsi la compétence obligatoire « Aménagement de l'espace » nécessite de définir les actions d'intérêt communautaire.

Dans le cadre de sa compétence Mobilité, la Communauté de Communes a pris un bureau d'études pour établir un PDMS et un SDC.

AR Prefecture

024-200041150-20240603-DE2024048-DE  
Reçu le 08/06/2024

Le SDC a pour objectif de permettre le développement de la pratique du vélo sur le territoire communautaire. Dans ce cadre, la CCTHPN souhaite soutenir deux projets structurants qui dépassent les limites de notre territoire : les tracés des véloroutes Flow Vélo (V92) et Vézère à Vélo (V738). Afin de permettre à la CC d'intervenir dans l'aménagement, la gestion de ces véloroutes, il convient que le conseil communautaire l'intègre dans l'intérêt de la compétence Aménagement de l'espace.

**Vu** le CGCT et notamment son article L5214-16 qui stipule :

« I. — La communauté de communes exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences relevant de chacun des groupes suivants :

1° Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ; »

**Vu** la délibération du conseil communautaire du 6 décembre 2016 n°2016/079 définissant l'intérêt communautaire des compétences

**Considérant** l'intérêt communautaire de la compétence « Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions communautaires » :

- Constitution et gestion de réserves foncières en lien avec les compétences de la Communauté de Communes
- Mise en œuvre des actions conventionnées au titre du Pays Périgord Noir
- Elaboration et suivi du Schéma de Cohérence Territoriale
- Elaboration, révision et modification des documents d'urbanisme
- Mise en œuvre d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal sur le territoire de la Communauté de Communes. L'instruction et la délivrance des actes d'urbanisme restent de la compétence des communes membres, les maires délivreront les permis conformément à l'article L421-1 du code de l'urbanisme.
- Etude et aménagement des haltes ferroviaires en lien avec le Programme pluriannuel Régional
- Création et aménagement de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)

**Vu** le CGCT et notamment son Article L5214-16 IV. « Lorsque l'exercice des compétences mentionnées aux I et II est subordonné à la reconnaissance de leur intérêt communautaire, cet intérêt est déterminé par le conseil de la communauté de communes à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés. »

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, DÉCIDE à l'unanimité, :**

✳ **DE RAJOUTER** à l'intérêt communautaire de la compétence « Aménagement de l'espace » les mentions suivantes :

- ❖ Sont d'intérêt communautaire les actions de création, aménagement et entretien de l'itinéraire cyclable Vézère à Vélo (V738) sur le territoire communautaire
- ❖ Sont d'intérêt communautaire les actions de valorisation et aménagement de sécurisation de la Flow Vélo (V92) hors aire de service d'initiative communale.

✳ **D'AUTORISER** le Président à faire, dire et signer tout acte en lien avec cette décision.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,

le 05/06/2024

Le Président,  
Dominique BOUSQUET

Terrassonnais

Communauté de Communes  
58 Avenue Jean Jaurès  
24120 Terrasson-Lavilledieu  
05 53 50 96 10

Haut Périgord Noir

Terrassonnais

Communauté de Communes  
58 Avenue Jean Jaurès  
24120 Terrasson-Lavilledieu  
05 53 50 96 10

Haut Périgord Noir

AR Prefecture

024-200041150-20240603-DE2024048-DE  
Reçu le 08/06/2024